

COMMUNE DE GEISHOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE DE LA SEANCE du 22 février 2017

Sous la présidence de Monsieur Gilles STEGER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre cette 1^{ère} séance de l'année à 20 h et souhaite la bienvenue à tous les membres.

Il constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 9 (+ 1 procuration de vote)

Présents : Les Adjoints : Mme Bernadette HERR, M. Claude KIRCHHOFFER

Les Conseillers : M. Philippe BERNACCHI-LEMBLÉ, Mme Marie-Claire BRUNN,
M. Vincent COUSSEDIERE, M. Jean HORNY, M. Eric OSEREDCZUK, M. Alain VIRLOT

Absente excusée : Mme Huguette BUCHER donnant procuration de vote à M. Claude KIRCHHOFFER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire BRUNN
assistée de Mme Joselyne VITT, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016
2. Démission du 2^{ème} Adjoint
3. Fixation indemnités élus
4. Forêt :
 - Devis des coupes et travaux 2017
 - Etat d'assiette 2018
5. Approbations des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2016
6. Décisions du Maire
7. Communications et Divers

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2016

Ce procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers, a été publié par voie d'affichage et est visible sur le site internet de la Commune.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents à ladite séance, et est signé.

M. le Maire remercie la secrétaire de séance et la secrétaire de mairie qui l'a assistée pour le travail de synthèse et de rédaction du procès-verbal.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Démission de M. Alain VIRLOT, de son poste d'adjoint

M. Alain VIRLOT, 2^{ème} Adjoint dans l'ordre du tableau depuis le 6 avril 2014, a présenté sa démission desdites fonctions à M. le Préfet, par lettre en date du 3 janvier 2017. Cette démission a été acceptée par le Préfet en date du 26 janvier 2017. M. Alain VIRLOT continuera à siéger au sein du conseil municipal en tant que conseiller municipal, souhaitant respecter la confiance qu'ont bien voulu lui témoigner les habitants de Geishouse.

Il explique : « que cette décision a été prise en concertation avec le Maire et qu'il a accepté ces responsabilités en avril 2014 suite au résultat des élections, sans en être forcément convaincu. Arrivé à mi-parcours du mandat, il constate que ses connaissances, son expérience et sa personnalité, pour assumer ces responsabilités pleinement, ne sont pas forcément adaptées et il ne se sent plus le mieux

placé au sein de l'équipe pour continuer d'assumer cette charge d'Adjoint délégué aux travaux et à la gestion des services techniques, qui lui a néanmoins beaucoup appris et apporté par ailleurs.»

L'adjoint Claude KIRCHHOFFER fait part de sa profonde surprise et regrette qu'il n'en a pas été débattu avant la décision définitive. Selon lui, toutes les compétences doivent être utilisées, avec une franche collaboration, par des commissions plus nombreuses notamment. Il se propose d'assumer, dès à présent, une partie des tâches qui étaient dévolues au 2^{ème} Adjoint.

M. le Maire répond :

- l'information a bien été transmise en commission administrative du 11 janvier 2017 et les possibilités ont été discutées. Un appel à candidature avait d'ailleurs été lancé.
- que l'on peut difficilement faire mieux en matière de transparence et d'implication des conseillers. Tous les conseillers sont invités à la commission administrative, qui se tient tous les quinze jours et traite de toutes les affaires courantes. En termes de décisions, elles se font toujours collégialement, alors que dans la plus grande majorité des autres communes siègent seuls le Maire et les Adjoints dans la commission administrative.
- pour ce qui concerne les compétences de chacun, M. le Maire souligne que les compétences des conseillers municipaux ne peuvent être prises en compte que s'il y a disponibilité et assiduité aux diverses réunions.
- qu'il souhaite déléguer toutes les compétences dévolues précédemment à M. Alain VIRLOT à Mme Bernadette HERR, 1^{ère} Adjointe, qui a son entière confiance et disponibilité.
- qu'il est tout à fait disposé à revoir la question lorsque M. Claude KIRCHHOFFER, 3^{ème} Adjoint aura plus de disponibilité.

La parole est donnée à chaque conseiller. Il s'en dégage la reconnaissance d'une parfaite transparence, par les réunions et la possibilité de consulter tous les courriers et dossiers. Il revient à chaque conseiller de faire la démarche pour un investissement personnel. Sans implication, il est vrai que le travail d'un conseiller municipal peut donner lieu à un sentiment d'inutilité puisque les choix de décisions s'imposent bien souvent après constitution des dossiers en amont.

Suite à cette démission, le conseil municipal a la faculté de :

- supprimer le poste d'adjoint vacant en question. Le 3^{ème} adjoint prenant, en ce cas, le rang de 2^{ème} Adjoint,
- procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'Adjoint démissionnaire.

M. le Maire remercie M. Alain VIRLOT pour le travail effectué jusqu'à ce mi-mandat au service de la population et compte sur lui pour une aide sous une autre forme.

Il rappelle les discussions lors des commissions administratives, et propose :

de revenir à un nombre de postes d'Adjoints à 2 (3 depuis 2008). M. Claude KIRCHHOFFER, 3^{ème} Adjoint avancerait d'un rang.

M. le Maire propose de confier les délégations de M. Alain VIRLOT à Mme Bernadette HERR, 1^{ère} Adjointe, tâches qu'elle a déjà bien exercées en collaboration avec l'Adjoint démissionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour :

- **fixe le nombre d'adjoints à deux**, ce qui ne nécessite pas de nouvelle élection d'adjoint. Mme Bernadette HERR restant 1^{ère} adjointe et M. Claude KIRCHHOFFER, devenant 2^{ème} Adjoint

L'ordre du « Tableau » sera modifié en conséquence.

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Fixation des indemnités des élus

Il est rappelé que depuis 2008, le Conseil Municipal a décidé de ne pas attribuer l'indemnité maximale au Maire et aux Adjoints : l'enveloppe globale maximale pour le Maire et 2 adjoints a été maintenue pour le Maire et 3 adjoints, lors du passage de 2 adjoints à 3.

Compte tenu de la démission de M. Alain VIRLOT, 2ème Adjoint, les nouvelles délégations de Mme Bernadette HERR, 1ère Adjointe, se trouvent augmentées.

M. le Maire tient à saluer le travail conséquent et formidable de Mme Bernadette HERR, qu'il apprécie particulièrement.

Aussi, M. le Maire propose de verser l'indemnité maximale à Mme Bernadette HERR, à compter du 1^o février 2017. Les indemnités du Maire et du 2ème Adjoint restent inchangées.

	Maire	Adjoint
taux alloué actuellement	15,5 % de l'indice 1015	4,9 % de l'indice 1015
Taux maximums autorisés	17 % de l'indice maximal	6,6 % de l'indice maximal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, fixe l'indemnité :

- **de Mme Bernadette HERR, 1^{ère} Adjointe à 6,60 % de l'indice terminal de la fonction publique, à compter du 1^{er} février 2017,**
- **maintient l'indemnité du Maire à 15,5 % de l'indice terminal de la fonction publique,**
- **maintient l'indemnité de M. Claude KIRCHHOFFER, 2^{ème} Adjoint, à 4,9 % de l'indice terminal de la fonction publique.**

Point n° 4 de l'ordre du jour :

Forêt

Les devis 2017, proposés par les services de l'ONF, se présentent comme suit :

I. L'Etat de Prévision des Coupes 2017

Sont prévues des coupes en parcelles 13c, 22b, 24b, 9c, 16 fin, 15, des chablis divers et bois de chauffage, devant générer une recette brute de 99 610 €, soit nette de 20 010 € (frais personnel, débardage déduits).

Le bilan net prévisionnel étant de 12 039 € après déduction des frais de maîtrise d'œuvre de l'ONF et d'assistance à la gestion de la main-d'œuvre.

Le Devis de Travaux 2017

En entretien **10 310 €HT**, dont :

- Travaux divers d'entretien des infrastructures : entretien des renvois d'eau, création d'une traîne parcelle 13, entretien du chemin de traîne parcelle 11, pour 2 040 €,
- Achats de plants douglas et mise en place, pour 4 750 €,
- Travaux divers dans les peuplements : feu de la St-Jean, pour 680 €,
- Travaux sylvicoles : toilettage après exploitation parcelles 1c, 1r, 2c, 2r, pour 2 040 €,
- Création d'un enclos témoin cynégétique, pour 800 €(avec recherche de subvention)

II. L'Etat d'Assiette 2018

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui fixe la liste des parcelles devant être martelées au cours de l'année à venir. Il est établi sur la base de « l'aménagement forestier » (document prévisionnel sur 20 ans).

Il s'agit d'une base pour l'Etat de Prévision des Coupes de l'année 2018 et pourra être revu lors de l'approbation de cet EPC début 2018 par le conseil municipal.

Est proposé le martelage des parcelles : 20 b2 et 21 b2 en amélioration et 7 a en régénération.

Après examen de ces devis 2017 et de l'Etat d'Assiette 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour) décide :

- d'approuver l'état prévisionnel des coupes 2017
- d'approuver le programme des travaux 2017
- valide l'Etat d'Assiette 2018

Point n° 5 de l'ordre du jour :

Approbations des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2016

I. Approbation du Compte Administratif 2016 du Budget Forêt

Rapporteur : Claude KIRCHHOFFER, 2ème Adjoint chargé des affaires forestières.

Après rapprochement des comptes de l'ordonnateur concernant la gestion budgétaire de l'exercice 2016 avec ceux du trésorier communal, le Compte Administratif peut être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Ce point est présidé par le 2^{ème} Adjoint, Claude KIRCHHOFFER, qui prend la présidence du Conseil Municipal et présente le document de synthèse de la gestion 2016 qui retrace par section, les crédits de dépenses et de recettes ouverts (prévisions budgétaires) avec en regard, les réalisations budgétaires (mandats ou titres émis).

Le Compte Administratif 2016 soumis à l'approbation du Conseil Municipal fait ressortir, section par section, les montants suivants :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	<u>Montants</u>
Mandats émis (dépenses)	125 424,59 €
Titres émis (recettes)	103 764,79 €
<u>Déficit – Besoin de Financement</u>	<u>21 659,80 €</u>

<u>Section d'Investissement :</u>	<u>Montants</u>
Mandats émis (dépenses)	0 €
Titres émis (recettes)	0 €

Sur la base de ces données chiffrées, dont le détail a été communiqué aux conseillers,

le Conseil Municipal, sans le Maire, par 9 voix pour :

- **donne acte au Maire, ordonnateur de la commune, de la présentation régulière des dépenses et recettes du compte administratif Forêt 2016,**
- **constate l'exactitude des pièces comptables et du Compte Administratif avec celles du Compte de Gestion du Trésorier, tant en dépenses qu'en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement,**
- **approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,**
- **arrête les résultats tels que visés au Compte Administratif Forêt 2016.**

II. Approbation du Compte Administratif 2016 du Budget Général

Rapporteur : Bernadette HERR, 1^o Adjointe

Après rapprochement des comptes de l'ordonnateur concernant la gestion budgétaire de l'exercice 2016 avec ceux du trésorier communal, le Compte Administratif peut être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Ce point est présidé par la 1^{er} adjointe, Mme Bernadette HERR, qui prend la présidence du Conseil Municipal et présente le document de synthèse de la gestion 2016 qui retrace par section, les crédits de dépenses et de recettes ouverts (prévisions budgétaires) avec en regard, les réalisations budgétaires (mandats ou titres émis).

Le Compte Administratif 2016 soumis à l'approbation du Conseil Municipal fait ressortir, section par section, les montants suivants :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	<u>Montants</u>
Mandats émis (dépenses)	435 440,02 €
Titres émis (recettes)	479 667,67 €

<u>Excédent</u>	+ <u>44 227,65 €</u>
<u>Section d'Investissement :</u>	Montants
Mandats émis (dépenses)	34 049,27 €
Titres émis (recettes)	23 994,77 €
<u>Déficit</u>	- <u>10 054,50 €</u>

Sur la base de ces données chiffrées, dont le détail a été communiqué aux conseillers, **le Conseil Municipal, sans le Maire, par 9 voix pour :**

- **donne acte au Maire, ordonnateur de la commune, de la présentation régulière des dépenses et recettes du compte administratif Général 2016,**
- **constate l'exactitude des pièces comptables et du Compte Administratif avec celles du Compte de Gestion du Trésorier, tant en dépenses qu'en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement,**
- **approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,**
- **arrête les résultats tels que visés au Compte Administratif Général 2016.**

III. Approbation des comptes de Gestion 2016 du Budget Général et du Budget Forêt

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter par le Maire les budgets primitifs et les certificats administratifs de l'exercice 2016 – portant sur le Budget Général et le Budget Forêt,
- après s'être assuré que Mme Pierrette BALDENWECK, trésorière, a repris dans ses écritures le résultat de clôture de l'exercice précédent,
- après avoir constaté la parfaite concordance des écritures comptables,
- **constate la parfaite concordance des écritures comptables avec celles de l'ordonnateur,**
- **approuve, à l'unanimité (10 voix pour) le Compte de Gestion 2016 du Budget Général et le Compte de Gestion 2016 du Budget Forêt, présentés par Madame la Trésorière de St-Amarin.**

Point n° 6 de l'ordre du jour :

Décisions du Maire

Dans le cadre de la délégation de signature conféré au Maire par délibération n° 3 du 30 juillet 2014, **le Maire rend compte de ses cinq décisions prises :**

- le 22 décembre 2016 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession du bien immobilier 12 rue du Panorama. Vendeurs M. Mme Claude SCHWARTZ – acquéreurs : M. Herbert BLÖSCH et Mme Eva WILDI venant de Suisse ;
- le 16 janvier 2017 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession du bien immobilier 16 rue de Saint-Amarin. Vendeurs : les héritiers de M. Mme Bernard CHRISTEN – acquéreurs M. & Mme Julien MONTFORT venant de KRUTH ;
- le 13 février 2017 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession du bien immobilier 4 rue des Champs. Vendeurs : les héritiers de Mme Marie-Claire HOFFNER
- le 13 février 2017 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession du bien immobilier 6 rue du Panorama. Vendeurs : les héritiers de Mme GANDER – acquéreur : Mme Sarah GROSSMANN venant de Suisse ;
- le 16 février 2017 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession du bien immobilier 2 rue des Champs. Vendeurs : M. Paul ZURCHER – acquéreur : Mme Viviane THIRION venant de SIGOLSHEIM.

Point n° 7 de l'ordre du jour :**Communications et DIVERS****A. Communications du Maire :**

- Le véhicule des sapeurs-pompiers devrait être récupérable vers la mi-mars au garage « Bussang PL ».
 - L'ordre de service à l'entreprise Arnold de Kruth a été donné pour pouvoir démarrer les travaux de la scène de la grande salle Bramaly. La partie éclairage se fera en collaboration avec l'association du Théâtre qui financera une partie de l'éclairage qui restera en place.
 - Les travaux en régie en cours :
 - o fin de la rénovation du logement communal au-dessus de la mairie
 - o les bénévoles avancent sur les travaux de la structure de la place du Fackel (coupes et débardage des mélèzes et épicéas)
 - Des consultations sont en cours pour la réalisation en 2017 des travaux de voirie, la 2^{ème} tranche de la rue des Champs. Un devis réactualisé s'élève à 107 0000 € TTC. A voir au budget pour financer ces travaux par emprunt.
 - Des problèmes d'eau très trouble en bout de réseau, rue de la Forêt, ne sont toujours pas résolus.
- o **Dates à retenir :**
 - samedi 18 mars 2017 : bal de la mi-carême organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
 - samedi 25 mars 2017 : marche de nuit organisée par l'association Culture et Loisirs
 - samedi 8 avril 2017 : Moon Rock festival. Réunion de préparation le 10 mars avec le Conseil des Jeunes et le lundi 20 mars avec la Musique Union.
 - Vendredi 31 mars à 18 h : entrevue avec les Ets Mühleisen pour examiner l'un des devis portant sur les travaux de relevage de l'orgue de l'église.
 - o **Grands anniversaires :**
 - 85 ans Mme Clotilde KUBLER, le 21 février
 - 80 ans M. Gérard BRAND, le 23 février

B. Interventions :

- o Mme Bernadette HERR rend compte :
 - de son entretien avec la Brigade Verte et le garde-chasse du lot n° 2, concernant notamment la divagation de chiens en forêt.
 - de ses discussions avec un technicien du Parc des Ballons des Vosges et les deux agriculteurs de la commune. Le tour de toutes les parcelles exploitées a démontré la bonne gestion.
- o M. Jean HORNY
 - . Rend compte qu'il a été interpellé par un riverain résident secondaire du Chemin des Abeilles sur un élargissement du chemin souhaité
 - . Il vient d'acquérir des détecteurs de radon à titre personnel.

M. le Maire clôt la séance à 22 h 15